

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 383)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC113

présenté par
Mme Amadou, rapporteure

ARTICLE 16

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« indirectement »,

insérer les mots :

« à un acteur d’une manifestation sportive donnant lieu à des paris sportifs ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« à un acteur d’une manifestation sportive donnant lieu à des paris sportifs ».

III. – En conséquence, substituer deux fois aux mots :

« ce dernier »

les mots :

« cet acteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.